



**Francia. Forschungen zur westeuropäischen Geschichte**  
Herausgegeben vom Deutschen Historischen Institut Paris  
(Institut historique allemand)  
Band 21/2 (1994)

DOI: 10.11588/fr.1994.2.58904

---

#### Rechtshinweis

Bitte beachten Sie, dass das Digitalisat urheberrechtlich geschützt ist. Erlaubt ist aber das Lesen, das Ausdrucken des Textes, das Herunterladen, das Speichern der Daten auf einem eigenen Datenträger soweit die vorgenannten Handlungen ausschließlich zu privaten und nicht-kommerziellen Zwecken erfolgen. Eine darüber hinausgehende unerlaubte Verwendung, Reproduktion oder Weitergabe einzelner Inhalte oder Bilder können sowohl zivil- als auch strafrechtlich verfolgt werden.

voyage, une histoire de la perception de l'autre, une histoire de la vision des choses, à l'exemple de ce qu'a tenté A. Corbin dans le *Territoire du Vide* ou de ce que réalise Marie-Noëlle Bourguet dans la *France déchiffrée* et de ce qu'achève Nicole Pellegrin sur les conventions et l'alterité. C'est finalement à l'intérieur d'une histoire plus large de la mobilité, celle des minorités comme celle des masses, que l'on pourra renouveler le genre de l'Histoire des voyages et des voyageurs, intégrer autrement la répétitivité et la banalité à l'Histoire des sociétés traditionnelles.

Daniel ROCHE, Paris

Rainer SCHRÖDER, *Das Gesinde war immer frech und unverschämt. Gesinde und Gesinde-recht vornehmlich im 18. Jahrhundert*, Frankfurt am Main (Keip Verlag) 1992, 218 p.

On sait l'importance numérique de la domesticité dans les sociétés d'autrefois: un quart de la population dans la Silésie de 1778, un dizième dans celle de la Prusse de 1815. Rappelons quelques chiffres pour Paris: 40000 domestiques dans la capitale de 1764, 15 % d'après les contrats de mariage de 1749<sup>1</sup>. Cette domesticité, dont l'aire de recrutement jusqu'à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, est à 85 % contenue dans un cercle de 25 km de rayon, qui est issue des basses couches de la paysannerie et des urbains, regroupe sous des appellations diverses, des conditions très disparates, depuis le personnel spécialisé jusqu'à la bonne à tout faire. Une vision romantique et douceâtre évoque l'harmonieuse communauté formée par les maîtres et les domestiques vivant ensemble et partageant les mêmes peines et les mêmes joies. Mais par ailleurs une littérature abondante charge les domestiques de tous les vices et de toutes les tares: ils sont voleurs, effrontés, insolents, corrompus, menteurs, ivrognes, sexuellement pervers, paresseux surtout, ils constituent en quelque sorte une soushumanité. Le présent ouvrage se donne pour objet de réunir les résultats des études sociales et économiques qui se sont multipliées, à la vision juridique que fournissent les multiples ordonnances et règlements concernant cette catégorie sociale: pas moins de 52 textes pour la Prusse entre 1595 et 1799, 12 pour Culmbach-Bayreuth de 1644 à 1746, 49 pour le comté de Lippe de 1620 à 1805, 12 pour le Schleswig-Holstein entre 1567 et 1840. Ils règlent le temps de l'engagement, le montant du *Mietpfennig* d'entrée, la durée du travail et celle des repas, les modalités du salaire, en argent, en nature (fourniture de souliers, d'habits, d'un arpent de terre parfois, d'un logis); ils exigent du domestique qu'il exhibe des attestations dûment visées par la police des villes de résidence, ancêtres du futur livret ouvrier du XIX<sup>e</sup> siècle; ils fixent les modalités de résiliation du contrat, de la part du valet comme de la part du maître, sanctionnent les fautes du domestique, principalement le déguerpissement. Des ordonnances vestimentaires peuvent défendre à la gens de service le port de certaines étoffes. Dans le comté de Lippe, les domestiques sont interdits de café. Les salaires sont très ouverts, du cocher à deux chevaux jusqu'à la petite fille servante; en tous cas, il ne faut pas pervertir le domestique en lui servant une trop forte rétribution.

Le cadre général demeure longtemps celui du droit féodal et le travail domestique, surtout dans les pays de *Gutsherrschaft*, s'articule sur la corvée. Le service obligatoire des enfants (*Zwangsgesindedienst*) sévit à l'est de l'Elbe. La réglementation doit assurer aux employeurs la disponibilité de la force de travail, donc retenir la main d'œuvre sur la terre, l'empêcher d'être enrôlée par l'armée. Elle reflète les aléas du marché du travail domestique qui varie selon la conjoncture démographique et le mouvement des prix et des salaires. Il est souvent plus facile de réglementer que d'appliquer; comment discipliner les domestiques, rétifs par nature, sinon par des châtiments corporels? Que faut-il faire du domestique malade, surtout si on ne peut le renvoyer dans sa famille? Faut-il le soigner, payer les remèdes, l'indisposition suspend-elle le salaire? Au XVIII<sup>e</sup> siècle, l'influence du droit naturel et des Lumières se fait sentir et, en écho à

1 Daniel ROCHE, *Le peuple de Paris*, Paris (Aubier Montaigne) 1981, p. 27.

Beaumarchais, on commence à se demander si les domestiques peuvent être vertueux sous des maîtres qui ne sont pas meilleurs qu'eux. L'*Allgemeine Landsrecht* de 1794, la législation de Francfort en 1823 apportent des améliorations. On se demande s'il ne faut pas coordonner le droit domestique avec le droit de la famille. Il n'en reste pas moins qu'au XIX<sup>e</sup> siècle, le droit concernant les domestiques est une relique du droit féodal, en dépit du code civil de 1804 dont on sait l'influence dans l'aire allemande, et qui définit le travail domestique comme un travail temporaire et salarié. Si la loi au XIX<sup>e</sup> siècle ne peut plus écrire que le domestique est méchant et paresseux, elle ne peut pas néanmoins l'intégrer dans une société dont il s'est exclu lui-même par ses défauts et ses tares. Pendant longtemps, l'Etat n'intervint que timidement dans des relations qui semblaient relever de la famille. La pulvérisation du monde domestique en micro-unités n'aida pas à la prise de conscience et au combat de classe. La domesticité fut ainsi durablement soumise à un catalogue de devoirs de plus en plus contraignant.

Claude MICHAUD, Orléans

Bruno RAY, S'Habiller au XVIII<sup>e</sup> siècle. Construction d'un symbolisme politique, Nizza (Université de Nice) 1991, 135 S. (L'Histoire à Nice).

Bei Magisterarbeiten, die dadurch herausragen, daß sie Antworten auf bisher unbekannte Detailfragen der Forschung geben, bedauert man, wenn diese nicht zur Veröffentlichung gelangen. Im vorliegenden Fall allerdings ist es fraglich, ob die Entscheidung, sie als Buch zu drucken richtig war, denn es gibt wissenschaftlich korrektere, inhaltlich innovativere und technisch bessere Studien dieser Art.

Schon beim Durchblättern fällt auf, daß die akademischen Regeln des Umgangs mit Primär- und Sekundärtexten oft nicht befolgt werden, was sicher eher dem Betreuer der Arbeit, José Gentil Da Silva, als dem unerfahrenen Autor anzulasten ist. Die Primärtexte sind bibliographisch nicht immer korrekt zitiert (beispielsweise werden Werke des 18. Jahrhunderts mit Erscheinungsdatum des 20. Jahrhunderts genannt; nur manchmal sind die Vornamen der Autoren und die Verlagsnamen genannt; dasselbe gilt für die Seitenzahlen). Bei Auszügen aus den Texten ist oft das Wichtige nicht richtig hervorgehoben oder es wird auf notwendiges Kürzen verzichtet. Die Liste der angegebenen Sekundärliteratur zum Thema ist spärlich. Weder werden Standardwerke zur wichtigsten Quelle des Buches – der ersten in Frankreich zur Zeit der Revolution erschienenen Modezeitschrift – berücksichtigt, noch neuere Aufsätze zur Revolution, die ganz ähnliche Fragestellungen behandeln. Hingegen werden Klassiker wie R. Barthes, J. Habermas und M. Weber zitiert, obwohl sie keine direkten Beiträge zu diesem Spezialgebiet geliefert haben. Im übrigen stört das Wiederholen einer Idee in mehreren Sätzen. Die Arbeit hätte reichlich zusammengestrichen werden können, vor allem auch an Stellen, wo Ideen, Tabellen und Glossarien zum Teil ohne Zitat aus anderen Werken übernommen wurden. Außerdem stören die Orthographie- und Syntaxfehler.

Diese Schwächen hätte man sicher in Kauf genommen, wäre das Buch inhaltlich innovativ. Es wiederholt jedoch im wesentlichen, was zur Zweihundertjahrfeier der Revolution bereits veröffentlicht wurde. Es geht nämlich um die enge Verknüpfung von Mode und Politik gegen Ende des 18. Jahrhunderts, und zwar in Paris, der Hauptstadt. Neu wäre eine Untersuchung der Provinz Frankreichs gewesen. Das in großen Lettern oben auf der Titelseite prangende »L'Histoire à Nice« ist irreführend. Es ist lediglich die Bezeichnung der Serie, in der das Buch erschienen ist, herausgegeben vom »Laboratoire d'Histoire Quantitative« an der dortigen Universität. Trotz dieses Institutnamens ist die Arbeit kaum quantitativ. Es kommt dem Autor auf den Nachweis an, daß und auf welche Weise die Revolution ihren Niederschlag in der Mode ihrer Zeit gefunden hat und daß die Demokratisierung der Mode (d. h. die Gewinnung größerer Bevölkerungsschichten für modische Belange) in den Jahren vor der Revolution das Terrain für soziale Veränderungen vorbereitet hat. Beide Probleme wurden